

MAC APS

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES : **AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ**

OBJECTIF

Permettre de demander le renouvellement de votre carte professionnelle dématérialisée. Cette demande doit intervenir au moins trois mois avant l'expiration de votre titre.

PRÉ REQUIS

- Le stage est précédé d'une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (dix questions à réponse courte).
- Carte professionnelle : Surveillance humaine ou par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage en cours de validité ou posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS
- Carte de Sauveteur Secouriste du Travail

OBLIGATIONS

Les personnels des services de prévention et de sécurité sont soumis, tous les cinq ans, à l'obligation de renouveler leur carte professionnelle, qui sorbonne au suivi d'une formation continue
Code de la sécurité intérieure Livre VI : R. 612-17 et R. 622-15

INFORMATIONS

Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle
La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».

PROGRAMME DE LA FORMATION CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 5 JANVIER 2023 RELATIF À LA FORMATION CONTINUE DES AGENTS PRIVÉS DE SÉCURITÉ

MODULE 1. Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité

MODULE 2. Compétences opérationnelles générales

MODULE 3. Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes

MODULE 4. Cadre juridique - Principes de la République

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret A.P.S et S.S.T,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. – Matériel de secourisme conforme à la réglementation, Matériel de simulation : Armes de catégorie A, B et D factices, Trousse de secours pour blessure par balle, moyen de communication, etc
- Moyens humains : Formateur : expérience professionnelle de plus de 2 ans dans les métiers de la sécurité, et titulaire de l'ensemble des diplômes réglementaire.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCU 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées, Attestation délivrée par le centre de formation.

CNAPS : FOR-092-2125-02-20-20260755548 / **ADEF :** 9220112702



27 heures - 4 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 12 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées